

Canada

CHECK AGAINST DELIVERY
SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

STATEMENT BY

AMBASSADOR PAUL HEINBECKER
PERMANENT REPRESENTATIVE OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

TO THE 57th SESSION OF THE UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY

ON

ITEM 11 & 40: REPORT OF THE SECURITY COUNCIL AND QUESTION OF
EQUITABLE REPRESENTATION ON AND INCREASE IN THE MEMBERSHIP OF
THE SECURITY COUNCIL AND RELATED MATTERS (JOINT DEBATE)

NEW YORK, 15 OCTOBER 2002

DÉCLARATION DE

L'AMBASSADEUR PAUL HEINBECKER
REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

À LA 57^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

SUR

POINT 11 & 40: RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET QUESTION DE LA
REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET DE
L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES ET QUESTIONS CONNEXES
(DÉBAT COMMUN)

NEW YORK, LE 15 OCTOBRE 2002

*Permanent Mission of Canada to the United Nations • Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies
885 Second Avenue, 14th Floor • New York, N.Y. 10017 • Telephone (212) 848-1100 • Facsimile (212) 848-1195
<http://www.un.int/canada>*

Mr President,

We appreciate the effort made by the Council, and particularly by the Permanent Delegation of Singapore, to improve the format of the Council's Report to the General Assembly. At half the length of previous years, it is more readable and its introduction with an analytical overview is an innovation which we would wish to see continued. Canada made a number of suggestions during the last General Assembly for improving the Report, with a view to reducing duplication, size and cost, and we are all the more pleased to see that several of these proposals have been realized. We believe that the analytical overview would be more useful if it were more candid on the plus and minus sides of the equation.

Yet the report remains lengthy. It is a useful compendium for researchers but of less immediate use to many member states.

Last year, I made a number of critical comments on the working methods of the Council - its continuing preference for conducting business behind closed doors; the private Secretariat briefings to the Council, whose contents could readily have been shared with other member states; the absence of genuine interactive debate, and so on. I fear we still have progress to make on all three scores.

At the same time, I do wish to go on record that the Council deserves credit for its work on a number of fronts - for example, its increased attention to the problems of Africa, including the establishment of the Sierra Leone Special Court, its sustained interest in the protection of civilians in armed conflict, and the continued excellent work of the Counter-Terrorism Committee. I must also register our disappointment, however, that we have yet to see the long-awaited report of the Sanctions Working Group work that we initiated when Canada was on the Council two years ago.

We recognize that on some issues at some times, the Council needs to meet privately. We do, though, not think that closed-door decision-making should be the norm. We acknowledge that in some respects the Council has, to its credit, improved transparency. We have seen an increase in the number of public meetings, and in private meetings open to all members, greater openness in the work of its subsidiary organs, particularly the Counter-Terrorism Committee, and an increase in Arria-formula meetings. The jury remains out on the effectiveness of new arrangements for consultations with Troop Contributing Countries and although, in the view of my Government, more needs to be done in this respect, a useful start has at least been made.

The Security Council's working methods and procedures should move ahead in tandem with the Secretary General's efforts at broader UN reform. A good start would be to follow his suggestion, in his recently issued report of strengthening the Organization, that the Security Council should codify its current practices.

In one crucial area, the Council is actually regressing. The unelected P5 are arrogating to themselves privileges that are to be found nowhere in the UN Charter. The elected

non-permanent 10 are being treated systematically as second class citizens. The P5 are meeting among themselves openly, even brazenly, and deliberately excluding the non-permanent members. Senior Secretariat officials, by their participation in such privileged enclaves, are lending themselves to this practice. Certain of the draft Iraq resolutions were given to the media before they were given to the E-10. Worse, one such resolution would sanctify a privileged role for the P5 both as an entity and as individual members. This insidious arrogation of privilege is undermining the representativeness of the Council, to the ultimate detriment of the permanent members themselves as well as the rest of us. We call on the P5 to respect the charter and its principles which have worked well for the past 50 plus years.

Council transparency and accountability are as important as ever to the Council's relations with member states. For a body with responsibilities which are so critical, some criteria for performance and evaluation are reasonable to expect. Further, it is important that the Council meet with non-member states before making major decisions. It is even more important that the Council pay serious attention to what the general membership has to say. We recall, as you will understand given our deep interest in the issue, that it was only under considerable pressure from non-members states earlier this year that the Council agreed to a broader debate on the International Criminal Court. When issues of great principle or political impact are to be decided in Council, consulting the broader membership in advance should be automatic, not elective.

On the issue of Council membership and vetoes, our views on the need for the Permanent 5 to restrain their recourse to the veto or to the threat of a veto are well known. We believe also that while there is merit in a limited expansion in the non-permanent membership of the Security Council, and in amendment of the rules of self-succession, we continue to doubt the wisdom of expansion in the permanent category. Expansion of permanent members is not the way forward to a more representative, democratic and responsive Council which can best engage with the totality of member states.

There are ways of making the Council more representative without issues privileges in perpetuity. We should use them.

Thank you, Mr. President

Monsieur le Président,

Nous apprécions les efforts déployés par le Conseil, et en particulier par la délégation de Singapour, visant à améliorer la présentation du rapport du Conseil à l'Assemblée générale. Deux fois plus court que les années précédentes, le rapport est beaucoup plus facile à lire et son introduction, qui comprend un résumé analytique, est une innovation à conserver. Le Canada a fait un certain nombre de suggestions au cours de la dernière Assemblée générale sur la manière d'améliorer le rapport, et ceci dans le but de réduire le double usage, sa taille et son coût; nous sommes donc heureux de constater qu'il a été tenu compte de plusieurs de ces propositions. Nous pensons que le résumé analytique serait plus utile s'il présentait plus honnêtement les plus et les moins de l'équation.

Mais le rapport pêche encore par sa longueur. C'est un récapitulatif utile pour des chercheurs mais d'une utilité immédiate limitée pour les États Membres.

L'an dernier, j'ai fait un certain nombre de commentaires critiques sur les méthodes de travail du Conseil -- sa propension à continuer à mener à bien ses travaux derrière des portes fermées; les séances d'information privées organisées par le Secrétariat pour le Conseil, dont le contenu aurait pu facilement être communiqué aux autres États Membres; l'absence de débat interactif réel, etc. Je crains qu'il faille encore faire des progrès sur ces trois points.

En même temps, je veux qu'il soit noté que le Conseil mérite nos louanges pour ses travaux sur un certain nombre de fronts -- par exemple, l'attention accrue accordée aux problèmes de l'Afrique, notamment la création d'un Tribunal spécial pour la Sierra Leone, son intérêt constant pour la protection des civils lors des conflits armés, et l'excellent travail que le Comité contre le terrorisme continue à accomplir. Je dois cependant faire part de notre déception de devoir continuer à attendre le rapport du Groupe de travail chargé des sanctions, que nous avions commencé quand le Canada était membre du Conseil il y a deux ans.

Nous reconnaissons que sur certaines questions et en certaines occasions, le Conseil doit se réunir en privé. Mais nous ne sommes pas d'avis que les prises de décisions derrière des portes fermées doivent être la norme. Nous reconnaissons que le Conseil, et c'est tout à son honneur, a renforcé la transparence sur certains points. Le nombre de réunions publiques a augmenté tout comme le nombre de réunions privées ouvertes à tous ses membres; nous constatons une plus grande ouverture des travaux de ses organes subsidiaires, en particulier le Comité contre le terrorisme, et une augmentation du nombre de réunions selon la formule Arria. Il est encore difficile de se prononcer sur l'efficacité des nouvelles dispositions relatives aux consultations avec les États fournisseurs de contingents et, bien que de l'avis de mon gouvernement des progrès doivent encore être faits dans ce secteur, les premières mesures au moins se sont avérées utiles.

Les méthodes de travail et les procédures du Conseil de sécurité ne devraient pas être dissociées des efforts déployés par le Secrétaire général visant à étendre la réforme de l'ONU. Un bon début consisterait à faire ce qu'il a suggéré dans le rapport qu'il a publié récemment sur le renforcement de l'Organisation : le Conseil de sécurité devrait codifier ses pratiques actuelles.

Dans un secteur crucial, le Conseil est en train de régresser. Les cinq membres permanents s'arrogent des priviléges qui ne figurent nulle part dans la Charte. Les 10 membres non permanents élus sont traités systématiquement comme des citoyens de deuxième classe. Les cinq membres permanents se réunissent entre eux ouvertement, même effrontément, et excluent délibérément les membres non permanents. Des fonctionnaires de haut niveau du Secrétariat, en s'associant à ces enclaves privilégiées, se prêtent à cette pratique. Certains projets de résolution sur l'Iraq ont été communiqués aux médias avant d'être donnés aux 10 membres élus. Pire, une de ces résolutions sanctifierait un rôle privilégié pour les cinq membres permanents, en tant qu'entité et comme membres individuels. Cette manière insidieuse de s'arroger des priviléges porte atteinte à la représentativité du Conseil, en fin de compte elle porte préjudice aux membres permanents eux-mêmes autant qu'au reste d'entre nous. Nous exhortons les cinq membres permanents à respecter la Charte et ses principes qui ont parfaitement fonctionné pendant les 50 dernières années.

La transparence et la responsabilité du Conseil sont plus importantes que jamais pour ses relations avec les États Membres. On peut raisonnablement s'attendre à ce qu'un organe qui assume des responsabilités aussi élevées applique certains critères de performance et d'évaluation. Par ailleurs, il est essentiel que le Conseil se réunisse avec des États non membres du Conseil avant de prendre des décisions majeures. Il est même important que le Conseil prête une attention sérieuse à ce que tous ses membres ont à dire. Nous nous souvenons, vous le comprendrez, compte tenu de l'intérêt profond que nous portons à cette question, que ce n'est qu'après avoir subi une pression considérable de la part des États non membres au début de cette année que le Conseil a consenti à ce qu'un débat plus large sur la Cour pénale internationale ait lieu. Lorsque des questions de principe ou ayant un impact politique important doivent être décidées au Conseil, la consultation de l'ensemble des membres à l'avance devrait être automatique et non facultative.

Sur la question du nombre de membres du Conseil et du veto, nous pensons, et ce n'est un secret pour personne, que les cinq membres permanents devraient limiter leur utilisation du veto ou de la menace du veto. Nous sommes aussi d'avis que s'il y a un avantage à augmenter dans certaines limites le nombre de membres non permanents du Conseil et à amender les règles d'auto-succession, nous continuons à douter de la sagesse d'un élargissement de la catégorie des membres permanents. L'élargissement des membres permanents n'est pas un bon moyen d'avoir un Conseil plus représentatif, plus démocratique et plus responsable, capable de représenter au mieux la totalité des États Membres.

Il existe des moyens de rendre le Conseil plus représentatif sans avoir recours à des priviléges à perpétuité. Nous devrions les utiliser.

Merci, Monsieur le Président.